



Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Vionnaz soumet à l'enquête publique la/les demande(s) d'autorisation de construire déposée(s) par :

Requérant(s) : Coopérative du tennis de Torgon, à Torgon
Propriétaire(s) : Coopérative du tennis de Torgon, à Torgon
Auteur des plans : BF Architecture & Technique du Bâtiment, à Vionnaz
Objet : Rénovation du grillage existant et du revêtement des courts de tennis existants
Situation : Parcelle N° 2107 Plan : N° 21
Au lieu-dit : Plan de la Serve
Zone : Zone de constructions et d'installations publiques – K2
Coordonnées : 2'556'200/1'129'323
Dossier déposé le 12 avril 2021

Le(s) dossier(s) y relatif(s) peut/peuvent être consulté(s) au bureau communal pendant la durée de l'enquête publique, aux heures d'ouverture officielles. Les observations, réserves et oppositions de tiers doivent être adressées en deux exemplaires sous pli recommandé au Conseil communal dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Vionnaz, le 16 avril 2021

L'Administration communale